



# PLAN DIABÈTE

UN QUINQUENNAT POUR AGIR

## PROPOSITION N°6

### Lever les discriminations sociales, notamment relatives à l'emploi, en considérant les personnes malades comme des citoyens à part entière.

- ➔ En 2010, le diabète touchait 1,3 million d'actifs, **soit 5% des actifs français** et **500 000 personnes atteintes de diabète seraient sorties précocement du marché du travail** du fait de leur pathologie<sup>1</sup>.
- ➔ En 2019, **25% des interpellations** reçues par le Service social et juridique de la Fédération concernaient des interrogations quant à **l'interprétation des textes encadrant l'obtention du permis de conduire** pour les personnes atteintes de diabète.

Policier, pompier, contrôleur de train, marin, pilote d'avion : ces métiers sont encore interdits à un bon nombre de malades chroniques (diabétiques, séropositifs, malades cardio/neurovasculaires, etc.) en raison de l'application de textes obsolètes. **Cette réglementation ne s'est jamais adaptée à l'évolution des soins et des technologies et ne prend pas en compte la réalité de la situation et des capacités des personnes concernées.**

Aussi, le contrôle systématique par un médecin agréé à la charge du patient pour l'obtention et le renouvellement du permis de conduire, déterminant important de la vie sociale et professionnelle, facteur d'autonomie et d'émancipation, suscite de nombreuses incompréhensions et inquiétudes dans notre communauté de patients qui se trouve confrontée à des injonctions contradictoires de toute part.

### Dans cette perspective, la Fédération Française des Diabétiques propose de :

- Permettre à toutes les personnes atteintes de maladie chronique **d'exercer le métier de leur choix** au regard de leurs aptitudes, attestées par leurs médecins, et du poste convoité en garantissant notamment la parution des textes réglementaires d'application de **la Loi du 6 décembre 2021 relative aux restrictions d'accès à certaines professions en raison de l'état de santé.**
- Réviser les modalités **d'indemnisation des arrêts de travail dans le cadre du régime des Affections de Longue Durée**, pour mieux prendre en compte les spécificités de certaines pathologies.
- Assouplir **la réglementation applicable au permis de conduire en tenant compte des progrès thérapeutiques** et en menant notamment une action auprès de l'Union Européenne pour un allongement de la périodicité maximale de validité du permis.

---

<sup>1</sup> Santé Publique France, les chiffres clés du diabète ([voir en ligne](#)).